

machault

No.5

infos.

Le magazine de votre commune



Dossier : Aménagement de l'espace - page 14

Les ACTIONS COMMUNALES p. 04
Vie ASSOCIATIVE p. 16

MACHAULT *pratique* p. 18
COMMERCES et ENTREPRISES p. 19
AGENDA p. 20

ÉDITORIAL



Je tenais tout d'abord à vous remercier d'avoir été si nombreux à participer à la réunion publique organisée le vendredi 25 juin. La municipalité a à cœur de vous transmettre des informations concernant votre vie au quotidien et future. Cette réunion publique sur les grands travaux me permet chaque année d'exposer les réalisations en cours et les projets à venir. Vous retrouverez l'essentiel de ce qui a été présenté dans ce journal, notamment dans le dossier central.

Même si l'État diminue ses dotations aux communes depuis trois ans, la municipalité de Machault continue à privilégier les investissements, nécessaires au bien-être d'une commune rurale. Toutefois nous avons baissé les dépenses de fonctionnement en calculant chaque poste au plus juste afin de maintenir nos capacités d'investissement et en recherchant systématiquement toutes les subventions possibles, indispensables à la réalisation de nos projets.

Le territoire intercommunal va changer au 1^{er} janvier 2017 et en tant que président de la Communauté de communes Vallées et Châteaux, je travaille en étroite collaboration avec tous les maires du nouveau périmètre afin de préserver nos services et notre qualité de vie.

Avec l'arrivée des beaux jours et le quotidien qui se prolonge en extérieur, les règles de civisme sont d'autant plus essentielles à appliquer. Je vous remercie de bien vouloir respecter les différents arrêtés municipaux pour le bien-être de chacun.

Je remercie Mme Jeannine André d'avoir assumé la présidence du Club des Aînés pendant quatorze années. Toutefois cette association risque de disparaître du paysage communal à la rentrée prochaine et je souhaite vivement qu'un nouveau président se déclare au plus vite. La municipalité lui apportera tout le soutien nécessaire à cette tâche. N'hésitez à vous rapprocher des différentes associations machauliennes (Les Festiv'Alliés, l'OMS et La Grange) dont je salue le dynamisme.

Je félicite tous les lauréats au Baccalauréat 2016 et plus particulièrement Téo Tedoldi qui a obtenu un Bac S avec mention Très Bien !

Je vous souhaite un bel été et de très belles vacances à ceux qui auront la possibilité de partir en villégiature.

Votre Maire

Christian Poteau

ÉTAT CIVIL

2016

Naissance

Noah, Silvio, Lay-Heng TAING le 08/01/2016

Elya SARREY le 29/04/2016

Lorenzo, Florian GUILLIN le 02/05/2016

Mariage

Gérard CAULIER et Martine DESPHELIPON le 04/06/2016

Décès

Roland RENARD le 11/04/2016

Florent DEMICHELIS le xx/07/2016

Jean-Claude PAPELARD le 12/07/2016



PORTRAIT

Le Club des Aînés, lieu de rencontres et d'accueil, recherche son nouveau président

Créé en 1980, le Club des Aînés pourrait disparaître le 21 octobre prochain, date de l'Assemblée générale où la présidente actuelle, Jeannine André, donnera sa démission. La municipalité espère un sursaut au sein de la population pour pérenniser cette association qui permet aux habitants de 50 ans et plus de se retrouver régulièrement.

Trois femmes se sont succédé à la présidence du Club des Aînés depuis sa création. Hélène Dumont l'avait déclaré à la préfecture en mai 1980, Françoise Mouret avait pris la suite en 1996, et développé les voyages et les sorties théâtrales. Depuis octobre 2002, Jeannine André incarne cette fonction avec plaisir et dévouement.

LA VIE DU CLUB AVEC JEANNINE ANDRÉ

Épaulée par son époux, Claude André, trésorier du club avant même qu'elle en prenne la présidence, Jeannine André a pris sa tâche à cœur pendant ces quatorze années. Leur arrivée sur Machault en 1996 coïncide avec le début d'une retraite dans ce village qu'ils ont choisi pour sa tranquillité et son charme. Le Club des Aînés est alors le lieu qui leur permet de multiplier les rencontres et favorise nettement leur intégration. Quand elle prend la présidence du club, 54 personnes y adhèrent. L'année suivante, 60 personnes. Elles organisent alors deux voyages par an, d'un, deux voire trois jours (escapades Normande, Belge, Bretonne, Alsacienne, Pays Nantais, etc.) ; elle propose une à deux escapades culturelles parisiennes (Théâtre St Georges, La Michodière, Bobino, Zénith) et un repas de printemps avec spectacle (Champ de courses nocturnes à Vincennes, cabarets Le Diamant bleu, La Coupole des Anges, la Ruche Gourmande). Les sorties sont plébiscitées jusqu'en 2011 où le nombre d'adhérents est constant. Tous les 3e vendredi du mois, un goûter est organisé dans la salle des Fêtes. Des activités sont à disposition des membres : jeux de cartes, Dames, Scrabble. Des lotos sont organisés. Une collation «Beaujolais nouveau» est même tout à fait appréciée !

SI LA PRÉSIDENTE DU CLUB DES AÎNÉS VOUS INTÉRESSE, N'HÉSITÉS PAS À VOUS RAPPROCHEZ DE JEANNINE ANDRÉ AU 01 60 74 22 23, IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2016.



Claude et Jeannine ANDRÉ

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LE CLUB

Mais à partir de 2011, Jeannine André arrête l'organisation des voyages - deux sorties ont dû être annulées par faute de participants -, le «repas de printemps» est devenu «sortie de printemps» et en 2012 les soirées «théâtre» seront les dernières. En 2016, Le club des Aînés ne compte plus que 35 adhérents. Il fonctionne grâce aux cotisations des adhérents et aux subventions communale et départementale. Jeannine André aimerait à l'automne passer la main mais aucun des adhérents actuels ne veut s'engager au poste de président. «Ce club est vraiment un lieu de rencontres formidable, la population de Machault est devenue très jeune, mais il ne faut pas oublier les anciens. Je suis prête à aider pendant les premiers mois les prochains président et trésorier. Il n'y a pas de difficulté pour ce poste, l'informatique n'est pas indispensable, les finances sont saines, il faut toutefois s'intéresser aux autres, être attentif à chacun, accueillir les gens lors des goûters et imaginer sans doute un nouvel élan à donner à ce club en assurant l'amitié et la convivialité qui perdurent depuis sa création !»

LES ACTIONS COMMUNALES

ACTUALITÉS À LA UNE

La RÉUNION PUBLIQUE du 24 juin

Plus de 150 Machauliens étaient présents à la réunion publique organisée le 24 juin par le conseil municipal.

Ce rendez-vous annuel permet à la municipalité d'exposer les projets en cours et à venir sur la commune. Il est aussi un espace convivial où la population interroge directement les élus et confie ses attentes.

Cette année, déploiement de la fibre optique, aménagement de l'espace, réhabilitation de la ferme et réalisations de 2015 ont été les thèmes abordés.



La fibre optique en 2019

Claude Artus, référent numérique de la Communauté de communes Vallées et Châteaux, (CCVC) est venu présenter l'historique et l'implantation de cette technologie sur le territoire. Le déploiement de la fibre optique, initialement prévu en 2028 sur la commune de Machault, a été révisé devant la détermination de Christian Poteau, président de la CCVC et du référent et négocié avec Seine-et-Marne Numérique (SMN) à 2019. Il faut savoir que le coût total du déploiement sur la Communauté de communes est de 4 870 440 € et la part de l'investissement restant à la charge de la CCVC est de 950 000 €, soit environ 20 % du coût global.

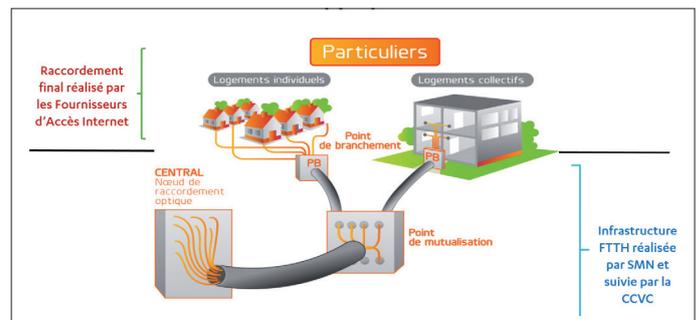
Un seul NRO (Noeud de raccordement optique) sera installé pour Vallées et Châteaux, sur la commune du Châtelet-en-Brie, dès 2016, les NRO étant situés sur tous les chefs-lieux

de canton. Des PM (Points de mutualisation) assurant la liaison intermédiaire, seront alors déployés sur les différentes communes, selon la programmation établie. Des PB (Points de branchement) équivalents à des bornes téléphoniques seront placés dans les rues ou au pied des immeubles. Le rôle de la CCVC et de SMN s'arrête ici.

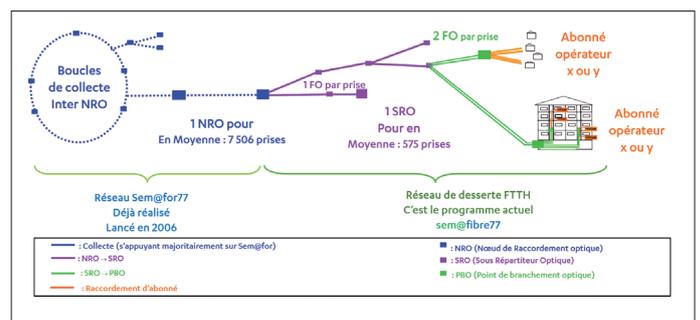
Les Machauliens devront demander le raccordement individuellement auprès d'un fournisseur d'accès Internet. Afin de vous informer au mieux de la marche à suivre et des points de vigilance à connaître, une nouvelle réunion sera organisée d'ici 2019. Le coût de raccordement des particuliers est estimé entre 0 et 150 €.

Les autres points abordés lors de cette réunion seront développés dans ce Machault Infos, notamment dans le Dossier, en page 14.

RÉSEAU FIBRE F.T.T.H. DÉVELOPPÉ PAR S.M.N.



RÉSEAU FIBRE F.T.T.H. DANS SA GLOBALITÉ



Retour sur les **INTEMPÉRIES** *de JUIN*

Un arrêté du 8 juin 2016 a reconnu Machault en état de catastrophe naturelle à la demande de la municipalité. Cette reconnaissance permet de faciliter l'indemnisation aux victimes d'inondation.

Le ru de la Vallée Javot, traversant les villages de Villeneuveles-Bordes, Laval-en-Brie, Échouboulains, Valence-en-Brie, Pamfou, Féricy, Héricy, Fontaine-le-Port et bien sûr Machault, est un affluent de la Seine d'une longueur de 29 km, s'écoulant habituellement en toute sérénité. Début juin il est sorti de son lit de façon spectaculaire, laissant place à des paysages jusqu'ici inconnu.



La plateforme **«VOISINS VIGILANTS»** : *pour toutes les alertes*

Pour lutter notamment contre les cambriolages mais aussi recevoir les urgences « météo » ou tout autre alerte, le site web « voisins vigilants.org » propose une plateforme et des outils pour créer une communauté de riverains bénévoles. Cette « participation citoyenne » lancée par la municipalité, comprend cinq référents responsables dont Christian Poteau, le secrétariat de mairie et deux élus, Matéo Romero de Avila et Bernard Gogot. L'inscription est nécessaire pour avoir accès à cette plateforme de communication sécurisée. Elle est gratuite et se fait en ligne, sur la partie des voisins.

Il suffit de posséder un téléphone portable pour avoir accès au système d'alerte et pouvoir envoyer et recevoir des SMS.

Informations supplémentaires disponibles en Mairie.



LES ACTIONS COMMUNALES

CIVISME : *quelques règles pour un mieux VIVRE ENSEMBLE cet été*

Afin de préserver et respecter la qualité de vie et la quiétude de notre village, voici quelques règles de civisme et de sécurité que nous vous invitons à lire. Pour information, deux arrêtés municipaux ont été pris cet été et transmis à la gendarmerie.

Bricoleurs et jardiniers

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres engins bruyants ne peuvent être effectués que dans les créneaux suivants :

- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h
- Tous les autres jours de 7h à 20h

Les activités de loisirs bruyantes

De nombreux usagers se plaignent de la présence de plus en plus fréquente des véhicules comme les quads, motos vertes, 4x4 et autres loisirs motorisés dans les espaces naturels. En effet, ils peuvent représenter un danger pour les randonneurs, les cavaliers et les autres usagers de la nature et par conséquent porter gravement atteinte aux habitats naturels, à la faune et à la flore sauvage, et être source de nuisances sonores.

Nous rappelons que le code de l'environnement interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Autrement dit, le hors-piste est donc strictement prohibé

Nous attirons aussi votre attention sur les véhicules qui ne sont pas destinés à circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique : engins motorisés non homologués à la circulation comme les mini-motos (pocket bikes, dirt bikes, pit bikes...) ou bien encore les quads et les motos cross, dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h. N'étant pas immatriculés et par conséquent pas assurés, ils ne peuvent emprunter les voies ouvertes à la circulation publique.

Interdiction de circulation passible d'une contravention de 5e classe (amende d'un montant maximal de 1500€) et en cas d'accident avec un tiers, le propriétaire est responsable. *Arrêté municipal n° 27-2016 sur la Réglementation de la circulation et du stationnement sur la commune de Machault.*

À propos des animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité des habitants concernés afin de garder un agréable climat de voisinage. Tout chien circulant sur la voie publique et dans les espaces verts publics doit être constamment tenu en laisse. Il est formellement interdit aux propriétaires de chiens ou à leurs gardiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, les rues à priorité piétonne, les pelouses et végétaux des jardins publics et espaces verts. Ils doivent, pour ce faire, être conduits vers les caniveaux. *Arrêté municipal n° 10-2016 sur la Réglementation de la circulation des chiens, de la salubrité et de la tranquillité publique sur le territoire de Machault.*

Une NOUVELLE intercommunalité en 2017

La Communauté de communes Vallées et Châteaux, aujourd'hui composée de 13 communes, sera dissoute au 31 décembre 2016 et une nouvelle communauté de communes sera créée au 1er janvier 2017. Elle sera composée de 31 communes, soit environ 38 000 habitants, issues de 5 communautés de communes : Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, L'Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine. La commune de Maincy quitte cette intercommunalité pour aller à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine.



LES Événements de la COMMUNE

LES CONCERTS DE POCHE



Un concert de poche pour petits et grands

La commune de Machault accueillait un Concert de Poche le dimanche 12 juin à 17h00 au gymnase.

Le Concert de Poche « Les aventures d'Eustache le moine, grand pirate de la côte d'Opale », destiné aux enfants comme aux adultes, est un conte musical et théâtral créé par l'Ensemble Contraste accompagné du baryton et comédien Yanowski. Redoutable pirate de l'époque médiévale à la tête d'une flotte impressionnante, le Moine Noir a été capturé par les anglais au terme d'une expédition rocambolesque. La musique du spectacle était à la fois narrative, pleine d'humour et faisait des incursions volontaires dans toutes sortes de styles musicaux, de la chanson à la ritournelle populaire, du jazz à la musique médiévale.

En lever de rideau, des enfants de CE1 et CM1 de l'école de Féricy ont présenté un spectacle «théâtre et chant» créé en atelier NAP pendant toute l'année scolaire.



Les jours précédant le concert, l'association avait organisé des ateliers de création et d'improvisation dans plusieurs écoles du territoire, sur les communes de Crisenoy, Féricy, Les Écrennes, Machault, Maincy, Pamfou et Sivry-Courtry.

Concert et ateliers étaient financés en partie par la Communauté de communes Vallées et Châteaux

Le marché d'automne

DIMANCHE 9 OCTOBRE

La neuvième édition du « Marché d'Automne » aura lieu le dimanche 9 octobre, dans la salle du tennis. Petits producteurs et artisans seront présents, l'ambiance sera conviviale et une restauration sera disponible sur place. Un rendez-vous automnal annuel, intergénérationnel où les amis des amis sont les bienvenus !

Cérémonie commémorative

VENDREDI 11 NOVEMBRE, À 10H30

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et, depuis 2012, un hommage ce jour-là à tous les morts pour la France.

Vous étiez près de 80 personnes présentes l'an dernier à cette commémoration qui touche toujours autant. Sur la commune, une gerbe sera déposée devant chaque plaque commémorative du village : le monument aux morts et les plaques des rues des Trois Maillets et du jardin de l'Abbé Duval. Pour des raisons de sécurité, en amont de la manifestation, une gerbe sera déposée par les élus à la stèle du Pont de Chapendu. Un verre de l'amitié sera partagé à l'issue de ce parcours, à la salle des Fêtes. Tous les habitants sont cordialement invités à participer à cette cérémonie du souvenir qui débutera à 10h30, devant la mairie.



Plaque située dans le jardin communal dit « de l'Abbé Duval » à la mémoire des civils tués par des tirs d'artillerie lors de la libération de la commune : Théophile Chmelicek et Marcel Breton.

La municipalité profitera de cette date du 11 novembre pour remettre aux aînés de la commune un cadeau surprise. Les personnes concernées recevront un courrier à leur domicile. Les nouveaux habitants seront aussi invités et bienvenus. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour tout renseignement.

LES ACTIONS COMMUNALES

ENFANCE | Jeunesse

Changement de la présidence du Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique (SIRP)

Le 17 juin 2016, Daniel Aimar, maire de Féricy, a été élu président du Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique (SIRP) Machault-Féricy, suite à la démission de madame Sophie Testa-Martin, qui devient vice-présidente du SIRP.

Depuis 2014, sous la présidence de Sophie Testa-Martin, les membres du RPI ont effectué des réalisations essentielles :

- Changement de prestataire cantine avec mise en place des commissions menus
- Elaboration d'un plan de maîtrise sanitaire en cas d'intoxication alimentaire collective
- Rédaction d'un règlement de la restauration scolaire et modification des conditions d'inscription
- Formation du personnel périscolaire par la Fédération des Foyers Ruraux
- Titularisation de l'ensemble du personnel qui travaille depuis de nombreuses années au regroupement pédagogique
- Suivi des factures périscolaires avec paiement direct à la trésorerie du Châtelet-en-Brie (chèques, espèces, CESU)
- Achat de matériel pour la restauration scolaire
- Achat de matériel informatique pour les classes élémentaires en 2015
- Mise en place des Nouvelles activités périscolaires, de la piscine
- Convention avec le Centre de gestion pour mise à jour des dossiers du personnel, et d'une assurance de groupe (en cas de maladie par exemple)
- Apurement de certaines factures (notamment Urssaf, ...)
- Réorganisation du secrétariat, des archives, de la gestion des produits d'entretien... avec Marie-Christine Noret.

La cantine

À la rentrée scolaire 2016-2017, le groupe Elios restera le prestataire de cantine. Le prix du repas passera à 4,45€ pour l'année scolaire 2016-2017 et les conditions d'inscription resteront identiques.

Visite de la cuisine centrale de Montereau

Le 9 mars 2016, plusieurs membres du RPI dont le maire de Machault et des représentants de parents d'élèves sont allés visiter la cuisine centrale de Montereau où les repas sont confectionnés.

Différentes zones ont été présentées dont :

- La chambre de stockage, réserve sèche pour les produits d'épicerie, avec la surprise de constater de nombreux produits de marque : pâtes Panzani, Fumet Knorr, compotes « Charles et Alice », etc.
- Les six frigos, un pour chaque type d'aliment : viande, légumes et fruits, BOF (beurre, oeufs, fromages), poissons et 2 frigos surgelés à -18°C.

En revanche il n'y a pas de légumerie à la cuisine centrale de Montereau. Les légumes sont plus souvent surgelés (sauf pour les crudités) et sont de l'agriculture raisonnée ou locale. La viande est d'origine française.

Bon à savoir : de nombreuses préparations comme les salades de fruits sont faites directement à la cantine de Machault par Isabelle Wédre, qui reçoit les fruits en entier. Ceux-ci sont généralement de saison. Elle est aussi chargée de peser les portions de fromage.

Pour rappel : il a été instauré un repas entièrement bio par mois. La semoule de blé est toujours bio ainsi que le pain (sauf le lundi). Enfin, Elios est aussi connu pour faire des desserts avec des légumes dont le cake aux carottes et le cake aux courgettes.

Le coût d'un repas facturé par Elios au RPI reste identique mais les charges de personnel ont augmenté, du fait de leur titularisation - afin d'être notamment en conformité avec la loi - et d'horaires amplifiés.

Coût d'un repas : environ 11€
(charges de personnel et charges à caractère général comprises).



NOUVEAU : une application mobile pour les menus de la cantine. À partir du 1^{er} septembre, les parents qui le souhaitent pourront gratuitement prendre connaissance depuis leur téléphone ou leur tablette des menus de la cantine de leur enfant, grâce à l'application mobile « bon'App » d'Elios, le prestataire des cantines du SRPI Machault-Féricy.

Les menus sont également toujours visuellement disponibles à l'école de Machault, à la garderie et sur le site internet de Féricy (fericy.fr.).

Activité piscine

L'activité piscine qui a débuté pendant l'année scolaire 2015-2016 pour les élèves de CP, CE1 et CM2, se poursuivra pour les élèves de CE1, CE2 et CM2 (niveaux choisis par l'académie) pour l'année scolaire 2016-2017. Un courrier a déjà été adressé au Président de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau pour bénéficier de la location du bassin entre mars et juin 2017.

Coût : 3000€ pour 10 séances, en 2015. Prévision d'un budget de 4000€ pour 2016.

Les sorties scolaires toujours financées

Les deux écoles continuent de bénéficier d'une subvention de 50€/enfant pour financer une sortie scolaire ou la venue d'un intervenant. Cette année, les enfants scolarisés à l'école de Féricy ont participé le 18 mars à un concert de Gilles Pauget dans le cadre du festival Tintinabulle et visité la cité médiévale de Provins le 17 juin.



Les enfants scolarisés à l'école de Machault ont découvert la richesse des milieux naturels et leur biodiversité dans le Parc du Moulin de Préblin à Migennes avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Yonne, le 14 juin.



Pérennité des Nouvelles activités périscolaires (NAP)

Les NAP sont toujours très suivies et appréciées des enfants.

A l'école de Machault, les enfants (à partir de la maternelle moyenne section) participent à tous les ateliers par roulement. Cette année encore, ils auront lieu tous les lundis de 13h30 à 14h45 :

- Atelier jeux de société (Sylviane Mackow)
- Atelier bricolage (Isabelle Wrédé)
- Atelier musique (Frédéric Féraud)
- Atelier mini-tennis (Grégory Couppé)
- Atelier contes (Emmanuelle Fontana)

Nota Bene : ces intervenants à Machault sont prêts à vous accueillir si vous désirez assister à une séance de NAP. Les horaires restent identiques pour l'année scolaire 2016-2017.



A l'école de Féricy, chaque classe (en demi-groupe) a participé à deux ateliers dans l'année de 15h00 à 16h15 :

- Ateliers yoga (Marie Gamory) et musique (Frédéric Féraud)
- Ateliers théâtre (Didier Goncalves) et nature/environnement (Jean-Emmanuel Flory)
- Ateliers théâtre et chant (Les Concerts de Poche)



Les responsables du SIRP aimeraient proposer une activité sportive et une activité art plastique à la rentrée prochaine ; la recherche des intervenants est en cours.

Certaines communes ont supprimé les NAP pour des raisons économiques ou sollicité les parents par une participation. C'est donc un vrai choix des membres du RPI que de proposer des activités dont le financement est important.
Coût : environ 21 000€ pour l'année. L'État subventionne le SRPI à hauteur de 50€/enfant/an.

LES ACTIONS COMMUNALES

Transports scolaires et périscolaires

Le Département a voté en février 2016 de nouvelles politiques de financement du transport scolaire, avec la fin de la gratuité pour les familles. La participation des familles est fixée à 50€/enfant/an, au lieu des 100€ annoncés. Le nombre d'enfants transportés à l'accueil de loisirs le mercredi midi est compris entre 7 et 9. Devant le coût important de ce transport pour la collectivité, à savoir 2000€ par an, le SRPI a décidé lors du vote du budget pour l'année scolaire 2016-2017, de ne pas renouveler ce transport.

QUEL TITRE DE TRANSPORT POUR MON ENFANT ?



CARTE SCOL'R



CARTE IMAGINE R

En cas de doute sur le type de ligne emprunté par mon enfant, je contacte le transporteur dont le nom figure sur l'abribus

QUEL TARIF ?

(à partir de l'année scolaire 2016-2017)

	Montants TTC payables en 3 fois
Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Collégiens	100 €
Lycéens	150 €

*Regroupement pédagogique intercommunal **commune fusionnée ou dont l'école a été fermée

Pour tous les élèves de la maternelle au collège, une **aide départementale forfaitaire de 150 €** est déduite automatiquement du tarif fixé par le STIF.

Les élèves qui fréquentent un établissement d'un RPI* ou assimilé** bénéficient d'une **aide supplémentaire** qui ramène le **coût annuel de la carte à 50 €**.

COMMENT S'INSCRIRE ?

À partir du 13 juin 2016

✉ par courrier en renvoyant le **formulaire téléchargeable** sur seine-et-marne.fr

💻 en ligne sur seine-et-marne.fr

🚌 en gare ou auprès des transporteurs

💻 en ligne sur imagine-r.com

La carte bus ligne régulière est disponible auprès des transporteurs.



L'équipe périscolaire lauréate d'un concours

Dans le cadre du concours « Mon plus bel arbre de mai » organisé à l'occasion de la 5^e édition du Festival of Europe à Bois-le-Roi le 21 mai dernier, l'équipe périscolaire de l'école de Machault a gagné parmi la quinzaine d'écoles présentes le 1^{er} prix, un bon cadeau de 80€. Le projet « Mon plus bel arbre de mai » était d'imaginer et créer un arbre d'1,50 m à 1,70 m en arts plastiques. Le public a voté tout le week-end pour élire son arbre préféré.



Facturation périscolaire

Suite à la demande de parents d'élèves, le paiement des factures périscolaires se fait désormais directement auprès de la trésorerie du Châtelet-en-Brie (chèques, espèces, CESU).

Fournitures scolaires

Les fournitures scolaires allouées pour chaque enfant restent à 47€, soit environ 7000€ pour les deux écoles.

Les livres de fin d'année seront maintenus, pour l'année 2017, pour les élèves de CM2 passant du primaire au Collège.

Investissement de matériel

Le SRPI a investi dans du matériel informatique pour les deux écoles (ordinateurs, vidéo projecteurs et écrans) pour un montant total d'environ 6700€, du matériel pour la restauration scolaire (chariot, vaisselle...) pour un montant total d'environ 1300€ et d'une armoire de rangement pour les produits d'entretien à l'école de Féricy pour un montant de 300€.

SECRETARIAT DU SIRP :
sirpmf77@gmail.com

Le collège de Vulaines-sur-Seine



L'ouverture du collège de Vulaines-sur-Seine est prévue à la rentrée scolaire 2018. La première pierre a été posée le 17 juin 2016. La construction fait l'objet d'une certification haute qualité environnementale et intègre des panneaux solaires et photovoltaïques sur les toitures du préau et de la demi-pension. Les différents pôles du bâtiment seront regroupés de manière à limiter les flux des élèves, permettre une surveillance aisée des circulations et favoriser une meilleure isolation acoustique des salles d'enseignement. De plus, ils seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. 585 élèves - de la 6^e à la 3^e - sont attendus en septembre 2018.



Pose de la première pierre

LES ACTIONS COMMUNALES

Le BUDGET communal

Malgré les restrictions de l'État, l'année 2015 a été marquée par de belles réalisations à Machault comme l'aménagement d'éclairage public à LED, des améliorations de la voirie ou encore un terrain de pétanque.

Le budget communal fixe chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises, c'est un acte de prévisions, un programme financier qui évalue les recettes et les dépenses de l'année. Le contexte des finances publiques est marqué par la nécessité de faire des économies compte tenu de nos ressources qui sont de plus en plus contraintes. Encore une fois, la volonté du conseil municipal a été de faire des économies pour que les impôts de Machault ne soient pas augmentés.

Le budget 2016 a été construit autour de trois axes majeurs :

- Une maîtrise et une recherche des baisses de charge afin de maintenir nos capacités d'investissements
- Une politique d'investissement favorisant les projets nécessaires à la vie quotidienne des Machauliens
- La mise en place d'une politique ambitieuse en terme de recherche de subvention.

Nous avons la volonté de solliciter tous les organismes subventionneurs sans exception afin de pouvoir réaliser les projets tout en maintenant une fiscalité modérée.

Pour 2016, le budget s'élève à environ 1 300 000€.

DÉPENSES

Investissement et fonctionnement

630 000 €

Travaux

Voirie
Enfouissement réseaux
Frais d'études

477 000 €

Rémunérations
et charges générales

112 000 €

Participations SIRP
(école)

39 000 €

Virement à la section
d'investissement

50 000 €

Impôts et taxes

RECETTES

Investissement et fonctionnement

39 000 €

Virement de la section
de fonctionnement

24 000 €

Locations diverses
+ revenus des immeubles

450 000 €

Subventions diverses
et ventes immobilières

547 000 €

Impôts, taxes
dont pylônes
électriques

248 000 €

Dotations de l'État,
Département....

Environnement : UN INTÉRÊT POUR TOUS

Un arbre pour le climat



Les enfants de l'école primaire de Machault ont planté avec enthousiasme un érable pourpre dans le jardin communal dit «de l'Abbé Duval», le vendredi 18 mars 2016, dans le cadre de l'opération « Un arbre pour le climat », financée par la Communauté de communes Vallées et Châteaux en partenariat avec les pépinières « Le Vieux Champagne ».

Cette opération, initiée notamment par l'Association des Maires de France dans le cadre de la COP21, invitait cet hiver les communes françaises à manifester leur engagement à préserver notre planète en plantant un arbre, symbole d'une biodiversité aujourd'hui menacée, à la fois victime du réchauffement, et réponse à celui-ci par son captage du carbone.

Christian Poteau a choisi de planter cet érable pourpre avec les enfants de l'école de Machault afin de les sensibiliser sur l'intérêt de cette action citoyenne.



La benne à déchets verts



La mise à disposition de la benne à déchets vert est un service aux habitants pour recueillir les déchets verts en vue de les collecter et de les valoriser par le biais du compostage notamment. Le site est exclusivement réservé **aux habitants de la commune**. Seuls les ménages au sein de la commune peuvent procéder au dépôt des déchets suivants :

- Tontes de gazon, feuilles mortes
- Taille de haies et d'arbustes
- Branchages

Sont Interdits : souches d'arbres, arbres entiers, déchets autres que déchets verts (notamment sacs, plastiques et pots de fleurs). Les déchets verts des professionnels sont strictement interdits, même s'ils proviennent de travaux d'entretien réalisés chez un particulier de la commune. Toute livraison de déchets interdits est passible d'un procès-verbal, conformément au code de procédure pénale. En cas de déchargement de matériaux non admis, les frais de reprise et de transport, voire l'élimination seront à la charge de l'utilisateur contrevenant. Lorsque la benne est remplie, il est interdit de surcharger la benne (dépasser la hauteur de celle-ci) et aucun déchet ne doit être déposé à côté, mais il doit être apporté en déchetterie.

Les actes répétés d'incivilité et le non-respect des consignes de dépôt dans ces bennes pourront entraîner de la part des services de collecte, la suppression pure et simple de la mise à disposition de la benne en raison des frais engendrés (retirer manuellement tous les intrus lors du tri...).

Un désherbage mécanique optimum



La municipalité a investi récemment dans une machine de désherbage mécanique : le Mosquito-H. Très compact et facilement réglable, il élimine les mauvaises herbes, la terre, les limons sans utiliser de pesticides. Son atout majeur : une brosse entraînée par un moteur hydraulique qui permet de choisir le sens de rotation de celle-ci et ainsi choisir le sens de marche de la machine. Grâce à une bonne ergonomie et un guidon monté sur Silent Bloc qui élimine les vibrations, le confort de travail pour les employés municipaux est augmenté.

Pour cet achat, la commune a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 % et du Conseil régional à hauteur de 30 %.

La commune récompensée par le label « Villes et Villages Fleuris »



Le 12 avril dernier, à l'occasion du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), le Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France a remis à la commune de Machault le prix du Label régional 2015 des Villes et Villages Fleuris, Label de qualité de vie.

LES ACTIONS COMMUNALES

Environnement

DOSSIER

Aménagement de l'espace : pour une qualité de vie optimale

La réunion publique du 24 juin 2016 a permis au conseil municipal d'exposer les réalisations municipales effectuées depuis un an et de présenter celles à venir. Matéo Romero De Avila, premier adjoint, a détaillé les travaux déjà effectués alors que Christian Poteau, accompagné de Bruno Gardelle, directeur général d'Aménagement 77*, ont développé les futurs aménagements envisagés sur la commune.

Les RÉALISATIONS notables

La borne de recharge pour véhicule électrique opérationnelle

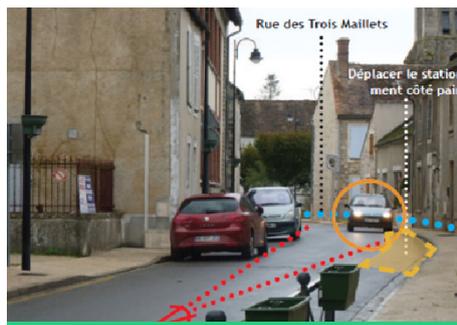


La commune de Machault a inauguré lundi 1er février sa borne de recharge pour véhicules électriques, en présence du maire, Christian Poteau et de Pierre Yvroud, président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Cette opération a été largement subventionnée par le syndicat avec une participation de 1 000 € demandée à la commune pour un coût total d'installation d'une borne d'environ 10 000 €. La borne dispose de deux points de

charge donc deux véhicules peuvent se recharger simultanément sur celle-ci : une prise permettant une recharge normale (6 à 8 heures) et une prise pour une recharge accélérée (2 heures). Via une carte magnétique (coût 5€) disponible après enregistrement sur le site www.ecocharge77.fr, l'utilisateur bénéficiera jusqu'au 31 décembre 2016, d'un tarif unique de 0.50 € la charge, quel que soit sa durée et sa puissance. Le SDESM ne s'interdit pas de faire évoluer le tarif, passée cette date. Sans enregistrement, un autre système de référencement (paybyphone) est disponible avec flashcode et une charge à 2€, plus près des vrais tarifs électriques actuels. Rendez-vous sur www.ecocharge77.fr pour plus de renseignements.

Voies à sens unique et stationnements modifiés



Dans le cadre d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), l'installation de sens unique dans plusieurs rues, Rue de l'Heurtebise, Chemin des Femmes et rue du canal des

Trous ainsi que le déplacement des places de stationnement du côté opposé de la rue des Trois Maillets sont effectués. La rue des 3 Chênes n'est plus autorisée à la circulation de véhicules automobiles. Ce nouveau dispositif sécurise nettement les déplacements dans ces rues qui étaient identifiées comme secteurs "accidentogènes" lors de l'étude du PAVE. Ces solutions proposées pour rétablir la sécurité ont été mises en place de façon définitive après plusieurs mois d'essai, à titre expérimental, qui se sont avérés pertinents.

L'éclairage public à LED



La rue de l'Heurtebise, le Chemin du Poils du Cerf, la rue du Canal des Trous et le parking de la mairie ont connu des aménagements en matière d'éclairage public. Les points noirs ont été supprimés grâce aussi au déplacement de candélabres et le matériel vétuste a été remplacé. Ces éclairages à LED permettent de diminuer la consommation électrique par quatre et sont subventionnés à 50 % par le SDESM puisqu'ils correspondent aux prescriptions environnementales et énergétiques actuelles.

Aménagement d'un terrain de pétanque



Un terrain de pétanque, pouvant accueillir trois équipes simultanément, a été aménagé sur le parking de la mairie. Dans le cadre d'un Chantier d'Initiative Locale, porté par l'association Initiatives 77, des tables et des bancs ont été construits et des végétaux plantés. Ces aménagements favorisent la convivialité de ce lieu de loisirs. Ce terrain a été subventionné par le Département à 80 %.

La MUNICIPALITÉ TRAVAILLE sur un NOUVEL aménagement de L'ESPACE

Une liaison douce plus large que prévue initialement



Les travaux de la liaison douce, située entre le bourg et le hameau de Villiers débuteront en fin d'année. Ils seront financés par le contrat CLAIR (Contrat

local d'aménagement intercommunal rural) de la CCVC renégocié auprès du Département. Cette liaison douce sera d'une belle qualité, plus large que prévue avec une mise en sécurité de la voie optimum.

L'enfouissement des réseaux continue



Alors qu'une ligne de 20 000 volts est toujours présente rue de Champagne, la municipalité va effectuer l'enfouissement de cette ligne dans un but sécuritaire et esthétique, en novembre-décembre 2016. Une piste piétonne sera créée en continuité du trottoir existant afin de sécuriser cette zone au maximum. Les autres réseaux (téléphone, électrique) seront enfouis au même moment et un nouvel éclairage public terminera d'améliorer le paysage. La rue du Champs fleuri est également concernée par ces travaux. Ces travaux sont subventionnés par le SDESM.

La création d'un terrain multisports



Toujours via ce contrat CLAIR, un terrain multisports (football, handball, basketball) sera construit entre le gymnase et le skate parc dans quelques mois. Cette zone

clôturée destinée à la pratique des jeux de ballons sera libre d'accès. L'environnement sera amélioré avec la création de places de parking et grâce à la construction de bancs et d'un kiosque en bois pour s'abriter.

Une micro-crèche au coeur de la ferme



1. Boulangerie / Commerces
 2. Associations communales
 3. Ecole / Accueil de loisirs
 4. Salle polyvalente / Locaux annexes
 5. Restauration scolaire
 6. Services techniques
 7. Structure Petite Enfance
- Batiment inter-communales

Dans le cadre du grand projet de réhabilitation de la ferme communale, située 39 rue des Trois Maillets, la micro-crèche sera la première réalisation puisque son financement a déjà été arrêté, via le contrat CLAIR. Les autres équipements publics prévus dans ce lieu (école, restauration scolaire, garderie, boulangerie, associations communales, salle polyvalente et services techniques) seront réalisés ultérieurement. Ils font toujours l'objet de recherche de financement.

**Aménagement 77 est une entreprise semi-publique portée par le Département qui réalisera la maîtrise d'ouvrage des nouveaux aménagements de l'espace machaulien financé par le contrat CLAIR. Son directeur général, Bruno Gardelle, est venu présenter l'entreprise qui va gérer au niveau technique, financier et administratif les grands travaux.*

VIE ASSOCIATIVE

La PASSION du BILLARD avec l'association LA GRANGE

L'association La Grange, dont l'objet est la pratique du billard français, a été créée en novembre 1998 à Féricy. Toutefois depuis 18 ans elle est hébergée à Machault, dans une salle prêtée par la mairie. Pourtant peu d'habitants ont eu le loisir de s'y rendre. Le 13 février 2016, cette association a élu un nouveau bureau dans la perspective de développer cette activité et de contribuer au lien social dans la commune et ses environs.

Dans une grande pièce sous combles, très claire, d'environ 100 m², située entre les numéros 2 et 4 de la rue de l'Heurtebise, deux grands billards français dits demi-match* se distinguent. Cinq queues de billard sont aussi à la disposition des joueurs ainsi que des boîtes de billes. Toutefois, comme un joueur de tennis investit dans une raquette personnelle, les joueurs de billard ont rapidement leur propre queue. Les deux grands billards de La Grange sont composés chacun d'une plaque d'ardoise de plusieurs millimètres d'épaisseur recouverte d'un drap tendu vert bleu et d'un cadre en bois rectangulaire sur lequel sont montées des bandes en caoutchouc enveloppées du même drap. Cerise sur le gâteau, les tables sont équipées d'un système de résistances placé sous la plaque d'ardoise. Ce chauffage spécifique du tapis permet d'améliorer ses qualités de roulement.

Un sport accessible à tous

Peu d'association propose ce sport dans d'aussi avantageuses conditions dans ce secteur géographique. Le principe de l'association est d'offrir à tous la possibilité de découvrir et pratiquer ce sport. C'est pourquoi elle n'est pas affiliée à la Fédération et le prix de l'adhésion est bas et stable. Pour 60€ par an pour les Machauliens (92€ pour les extérieurs) l'accès à la salle est illimité et deux tournois gratuits sont organisés. Pour l'instant l'association compte 23 adhérents, tous actifs et bénévoles mais l'objectif du nouveau bureau est d'en

accueillir 35. Les membres recherchent d'ailleurs activement une subvention pour l'achat d'un troisième billard demi-match et pour continuer à entretenir dans les règles les deux autres. Afin d'animer le club, ils aimeraient également arriver à financer un tournoi par trimestre à partir de 2017.

Si vous aimez la stratégie, la physique et l'esthétique, le billard vous comblera. Les solutions stratégiques évolueront avec vos capacités de réalisation et votre précision avec votre maîtrise du geste. Les valeurs qui sont véhiculées par ce sport sont le respect, le contrôle de soi et le fairplay.

* demi-match : billard français d'une belle dimension : 2,80 m x 1,5275 m

RÈGLE DU JEU

Le billard français aussi appelé « billard carambole » ou « billard à 3 billes » n'a pas de trou, il est composé de trois billes et le but du jeu est de frapper les deux autres billes avec la sienne pour gagner un point. Il existe plusieurs variantes de jeu, l'association La Grange privilégie la partie libre.



NOUVEAU BUREAU

Président : M. Boueux
Trésorier : P. Austruy
T : 06 75 33 97 64
patrice.austruy@wanadoo.fr
Secrétaire : R. Gérard
Trésorier adjoint : S. Flamme
Secrétaire adjoint : J.-F. Fiaux
T : 06 20 74 55 11

L'OFFICE municipal des SPORTS



Un nouveau bureau à l'OMS

L'OMS vit une petite révolution. Après onze ans de présidence, Thierry Martin passe la main à Antony Lopez. Pour que la transition soit plus facile, Thierry a accepté de rester au bureau en tant que secrétaire en remplacement d'Annick Poteau. Le poste de trésorier est maintenant occupé par Aurore Chaline.

« Un grand merci à Thierry pour ses onze années de présidence qui ont permis à l'OMS de continuer d'évoluer. Un grand merci à Annick pour ses 5 années de secrétariat ».

Bilan de la saison 2015-2016

Avec 103 adhérents dont 71 Machauliens, six activités étaient proposées cette année : Roller avec Nadia, Fitness avec Ophélie, Zumba-Djembel avec Christina, Tennis avec Grégory et un nouveau professeur, Renaud, Tai Chi avec Patrice et Pétanque (section auto gérée).

La saison 2016-2017 s'annonce généreuse

L'OMS décide de relancer des activités enfants/ado pour cette nouvelle année et a voté pour ce faire un tarif spécial. Les personnes faisant deux activités à l'OMS paieront demi-tarif sur la 2^e activité sportive (tarif appliqué sur la moins chère).

Les Pétanqueurs de Machault

La section « Pétanque » de l'OMS se porte bien. Depuis deux ans, avec une douzaine d'adhérents, ce petit groupe a réussi le pari de faire vivre une activité agréable au sein de la commune. La convivialité, le plaisir mais aussi la compétition guident les rencontres. « Certains d'entre

vous nous ont aperçus sur le parking en toutes saisons, mais le stationnement des véhicules devant être respecté, nous avons émis le souhait d'un terrain adapté et protégé pour notre sport. Les soutiens de l'OMS, du conseil municipal et de M. le Maire pour porter ce projet, furent décisifs et un espace boulistique communal est né. Merci à tous », commente Gilles Flamme, responsable de la section. Les « pétanqueurs » de Machault invitent petits et grands, amateurs ou pros, hommes et femmes, à rejoindre ce groupe.



Réunion tous les jeudis et samedis dès 14h30 en saison estivale et 14h00 pour l'automne voire l'hiver. Cotisation annuelle : 20€. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Gilles Flamme au 01 64 23 80 95 / 06 86 49 83 40.

Nouvelles activités

FITNESS KIDS : atelier ludique pour les enfants dans lequel sera proposé plusieurs thèmes au fil des séances ou d'une même séance : développer la relation musique - mouvement - danse et création de chorégraphies sur les musiques de leur choix - développer l'adresse - équilibre - endurance à travers différents sports et jeux - Pour les garçons et les filles ! Fitness Kids pour les 6-9 ans et Fitness Kids pour les 10-13 ans, soit le lundi à partir de 16h30 soit le samedi matin (horaires à déterminer).

Tarif : 100 € à l'année.

Avec un professeur agrégé, Ophélie.

Responsable : Annick 06 22 51 17 96.

DJEMBEL/STREET DANCE : danse sur des musiques modernes proches du hip-hop, pour les garçons et les filles. À partir de 14 ans, le jeudi de 18h30 à 19h30.

Tarif : 100€ à l'année.

Avec un professeur agrégé, Christina.

Responsable : Julie 06 80 35 86 34.

Activités pérennisées

TENNIS ENFANTS ET ADULTES : du lundi au vendredi avec Grégory, Renaud et Tony. Un nouveau professeur de tennis, Tony, tout juste diplômé, sous la tutelle de Gregory, pourra proposer des cours individuels.

Tarifs : Tennis « Accès au terrain » - Machauliens : 140€ Adultes - 70€ Enfants
Extérieurs : 180€ Adultes - 90€ Enfants
Tennis + 1h de cours

Machauliens : 350€ Adultes - 250€ Enfants
Extérieurs : 390€ Adultes - 270€ Enfants.

Avec un professeur agrégé.

À ces tarifs s'ajoutent la licence FFT (environ 30€ / adultes et 20€ / enfants).

Tarif Famille : une minoration de 10 % est appliquée au-delà du 3^e adhérent d'une même famille. Responsable : Yvonne 06 81 01 64 99 et Bernard 06 65 65 96 63.

TAI-CHI-CHUAN : De 14 à 77 ans : Canaliser ses énergies - Lundi 19h00 à 20h00.

Tarif : 150€ à l'année.

Avec un professeur agrégé, Patrice.

Responsable : Béatrice 06 14 44 63 98.

FITNESS ADULTES : Step, renforcement musculaire, danse fitness, abdos ...

Mardi 19h15 à 20h15.

Tarif : 150€ à l'année.

Avec un professeur agrégé, Ophélie.

Responsable : Annick 06 22 51 17 96.

DJEMBEL ADULTES : Danse cardio Africaine, le jeudi de 19 h 45 à 20 h 45

Tarif : 150€ à l'année.

Avec un professeur agrégé, Christina.

Responsable : Julie 06 80 35 86 34.

PÉTANQUE ADULTES : Convivialité sur un magnifique terrain.

Tarif : 20 € à l'année.

Responsable : Gilles 06 86 49 83 40.

Nadia quittant ses activités à l'OMS, la section Roller est abandonnée. L'OMS la remercie pour ses nombreuses années et lui souhaite une bonne continuation.

Si des entreprises de Machault veulent sponsoriser l'OMS, toute aide est la bienvenue. Exemple de sponsoring : Tee-shirt avec le nom de la société pour les enfants.

Bon à savoir

Une section avec professeur ne peut être ouverte que si elle accueille 10 adhérents minimum. Demi-tarif pour le 2^e sport, appliqué sur le moins cher. Tous les cours seront assurés pendant 30 séances minimum. Les cotisations peuvent être réglées en trois fois sous réserve de remise des trois chèques à l'inscription. Encaissement fin octobre, fin janvier et fin avril. L'OMS accepte les coupons sport ANCV. Aucune activité ne pourra être pratiquée sans la remise de la cotisation ainsi que d'un certificat médical en autorisant la pratique.

Les FESTIV'Alliés



La saison 2016 / 2017 des Festiv'Alliés est en cours d'élaboration.

L'aventure continue à la rentrée avec notamment Béatrice Frémond (présidente), Michel Censier (trésorier) et Sylvie Gérard (secrétaire). C'est à l'occasion du marché d'automne, où ils auront un stand, que vous pourrez les rencontrer et acheter votre carte d'adhérent. La programmation sera connue à partir de ce moment-là.

Contact : lesfestivallies.machault@laposte.net

La VIE pastorale du secteur du CHÂTELET-EN-BRIE

Les inscriptions à l'éveil à la foi, à la catéchèse et à l'aumônerie ont commencé. Veuillez contacter pour tout renseignement Mme Fatima Da Costa au 06 21 67 06 47.

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

l'OMS vous accueille dans la salle des Fêtes, de 10h à 12h30, pour les inscriptions.

Pour plus de renseignements :
E-mail : tc.machault@fft.fr

MACHAULT PRATIQUE

INSCRIPTIONS électorales



Plusieurs élections auront lieu en 2017. Les 23 avril et 7 mai auront lieu l'élection présidentielle et les 11 et 18 juin, les élections législatives. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire en mairie.

BIENTÔT un SITE internet



Grâce au dispositif proposé par le Département, notamment aux collectivités de moins de 2000 habitants, Machault sera bientôt connecté !

La plateforme de création de sites Internet Sematic, logiciel libre conçu et mis en place par

le Département, est une formule « clef en main » qui comprend notamment l'hébergement, la charte graphique et le rubricage à personnaliser et des contenus mutualisés avec ceux du Département.

Cette aide s'inscrit au cœur du chantier n°1 du Projet départemental de territoire : « Accessibilité et qualité des services pour tous » et de l'action du Département pour l'aménagement numérique du territoire.

l'avantage pour la commune : le Département prend entièrement en charge le coût total de la création du site internet.

Recensement MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Dans votre commune, le recensement en ligne est possible en trois clics

- 1 Ce flashcode vous permet de créer directement votre compte sur www.mon.service-public.fr
- 2 Munissez-vous de vos documents numérisés (pièce d'identité et livret de famille)
- 3 Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne »

Vous pouvez également vous déplacer dans votre mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Vie ECONOMIQUE locale

Si vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale et que votre activité s'exerce à Machault, cette tribune est la vôtre. Pour vous faire connaître, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Bar-brasserie-tabac

LE VILLAGE

22 rue des Trois Maillets

Tél. : 09 73 11 54 27

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 6h45 à 13h et de 15h45 à 19h30, le samedi de 8h à 19h30 et le dimanche matin de 9h à 13h.

Brasseur

BRASSERIE DE LA VALLÉE JAVOT

Tél. : 01 64 23 65 55 / 06 81 86 29 62

<http://srouhen.wix.com/biere-de-javot>

Carrelage

SMPG MARBRES

ET PIERRES DU GATINAIS

Zone Artisanale de Villiers

Tél. : 01 64 29 97 97

Coiffure à domicile

JENNIF'HAIR

Secteur Machault et alentour 25 km

Tél. : 06 60 09 70 95

Décoratrice

Étalagiste - Formatrice

LA DÉCO D'AB

Tél. : 06 10 04 51 78

www.agnesbichat.com

Ébéniste

PATRICE BIDAUT

51, rue des Trois Maillets

Tél. : 01 64 23 62 81

Entretien de parcs et jardins

THIERRY TRANCHANT

4, Place de l'Eglise

Tél. : 01 64 23 86 25

Maintenance et réparation Machines-outils

A.D.E.M. -MO

Zone Artisanale du Hameau de Villiers

Tél. : 01 60 74 22 00

www.adem-mo.com

Maison et Jardin

QUELQU'UN POUR LE FAIRE

Jean-Fred Fiaux

5 rue des Fontenils

Tél. : 06 20 74 55 11

Menuiserie

MENUISERIE JL

Zone artisanale de Villiers

Tél. : 01 64 23 88 31

Paysagiste

ECO PAYSAGE 77

4, rue de Bailly

Tél. : 09 67 00 22 36

www.eco-paysage-77.fr

Pépiniériste

EARL PÉPINIÈRES

DE VIEUX CHAMPAGNE

Thibault COMPIN

Tél. : 01 64 01 61 79

Pizza à emporter/Épicerie

IL VILLAGIO

M. Viana et Mlle Péraud

26 rue des Trois Maillets

Tél. : 01 64 32 45 49

Port : 06 17 40 60 16

Réparation de bâches Maintenance textile et métallo textile

TECHNYCLEAN

Zone Artisanale Hameau de Villiers

Tél. : 01 64 23 61 90

www.technyclean.fr

Rôtisserie ambulante

« SAVEUR POULET »

1, rue de l'Heurtebise

Tél. : 06 98 86 30 88

Services à la personne (ménage - repassage - aide aux courses)

ANNE BELZIC SERVICES

9 rue de Champagne

Tél. : 06 80 40 95 23

Taxi

JEAN-MICHEL DIFKO

14, rue des vieux Prés

Tél. : 01 64 23 65 46

Port : 06 07 45 04 10

AGENDA

Agenda 2016

—

Septembre

SAMEDI 3

Inscriptions annuelles aux activités sportives de 10h à 12h30 (Organisation OMS)

Octobre

DIMANCHE 9

Marché d'automne
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

Novembre

VENDREDI 11

Cérémonie commémorative, devant la mairie à 10h30
(Organisation commission Fêtes et cérémonies)

Et près de chez vous...



DU 3 AU 8 OCTOBRE 2016
Festival de théâtre «Les Briardises»
www.gah-briardises.com

- **VENDREDI 7 OCTOBRE**

À Féricy : « Si je t'attrape, je te mort ! »

- **SAMEDI 8 OCTOBRE**

Au Châtelet-en-Brie : « Famille je vous aime ! »

Astreinte des élus

Afin de répondre en **cas d'urgence** au besoin des habitants, des astreintes continuent d'être assurées par les élus. Nous vous rappelons les coordonnées du numéro unique à composer les week-ends et jours fériés : **06 86 69 40 09**

Numéro supplémentaire d'urgence

Gendarmerie du Châtelet-en-Brie : 01 60 69 40 16
Christian Poteau : 06 26 57 30 63

Mairie de Machault

24 rue des Trois Maillets - 77133 Machault
Tél. : 01 64 23 85 76
E-mail : mairiemachault@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h00
Le samedi : de 10h à 11h30

Nota bene : La mairie est fermée les après-midi ainsi que les samedis pendant les vacances scolaires. Pour toute urgence, vous pouvez contacter l'astreinte ou Christian Poteau.

